



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire



UNIVERSITE TECHNOLOGIQUE BEL CAMPUS

DIPLOME N° 100.5007.21

Nous, Président, Secrétaire et Membres du Jury chargé de procéder aux examens de la quatrième année de doctorat en médecine, option : - ,

Attendu que le(la) nommé(e) KASONGA KANUPIABO DONALD né(e) à Kinshasa le 19 janvier 1994 est porteur d'un diplôme de gradué en sciences biomédicales

et du/des certificat(s) de réussite de première, deuxième et troisième années de doctorat en médecine
Attendu qu'il/elle a réussi avec la mention satisfaction en date du 25 avril 2023 aux examens inscrits au programme de la quatrième année de doctorat en médecine, option : - ,

Avons conféré et conférons à KASONGA KANUPIABO DONALD, orientation : -
le grade de DOCTEUR EN MEDECINE, orientation : -

En foi de quoi, nous lui avons délivré le présent diplôme, attestant en même temps qu'il/elle a suivi régulièrement les cours et exercices prévus au programme et que toutes les prescriptions légales en vigueur ont été observées.

Nous, ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, sur proposition de la Commission d'Homologation, attestons que le présent diplôme a été délivré régulièrement et que toutes les conditions prescrites par la législation congolaise relative à la collation de grades académiques ont été observées.

En foi de quoi, nous l'avons homologué le 11 avril 2023 et enregistré sous le n° 36566 folio DXXVIII au registre littéra A

Fait à Kinshasa, le 11 avril 2023

Le ministre

Président de la Commission d'homologation,

Le Président

Le Secrétaire du Jury

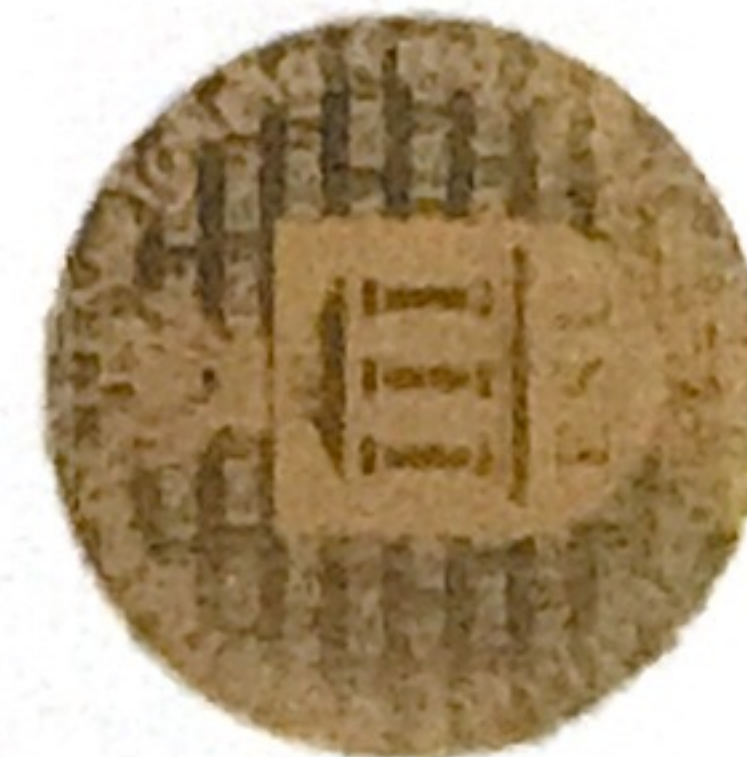
Le Porteur,

Fait à Kinshasa

le 12 juillet 2023

Le Président du Jury

Le chef d'établissement,



A0003200

